



<b>Date de convocation :</b>	19 juin 2024
<b>Nombre de membres :</b>	28
<b>En exercice :</b>	28
<b>Présents :</b>	18
<b>Votants :</b>	18
<b>Pour :</b>	33
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

Envoyé en préfecture le 27/06/2024  
Reçu en préfecture le 27/06/2024  
Publié le 28/06/2024  
ID : 072-200078426-20240625-20240625\_0-DE  
Quorum : 15  
S<sup>2</sup>LO

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 25 juin 2024

Le bureau syndical du Pays du Mans a été convoqué le 19 juin 2024 pour la séance du 25 juin 2024 qui s'est déroulée en présentiel au siège du Pays du Mans.

Le bureau syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

#### Étaient présents :

**Pour le Département :** Mme Véronique RIVRON – 1 présente et 1 voix

**Pour LMM :** Franck BRETEAU, Lydia HAMONOU-BOIROU, Fabienne LAGARDE, Joël LE BOLU, Stéphane LE FOLL, Isabelle LEBALLEUR, Christine POUPINEAU – 7 présents et 14 voix

**Pour 4CPS :** Patrice GUYOMARD, Valérie RADOU – 2 présents et 4 voix

**Pour GB :** Chantal BUIN, Martial LATIMIER – 2 présents et 2 voix

**Pour OBB :** Dominique COVEMAEKER, Natalie DUPONT – 2 présents et 4 voix

**Pour SEM :** Guy FOURMY, Denis HERRAUX – 2 présents et 4 voix

**Pour MCS :** Eric BOURGE, Véronique CANTIN – 2 présents et 4 voix

#### Absents excusés :

**Pour Département :** M. Dominique LE MENER

**Pour LMM :** Patricia CHARTON, Christophe COUNIL, Jacques GOUFFE, Laurent PARIS.

**Pour 4CPS :** Stéphane BRUNET

**Pour GB :** André PIGNÉ

**Pour OBB :** Sébastien GOUHIER

**Pour SEM :** Nicolas ROUANET

**Pour MCS :** David CHOLLET

**20240625\_0\_SECRETAIRES DE SEANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane LE FOLL, Président**

**OBJET : désignation des secrétaires de séance**

**Exposé :**

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les fonctions de secrétaire à l'assemblée syndicale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Il ajoute que le bureau syndical peut également adjoindre à ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

**Proposition :**

Conformément au CGCT, notamment son article L 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat mixte du Pays du Mans,

Il vous est proposé de désigner :

- Madame Isabelle DUPONT, en qualité de secrétaire de séance,
- Monsieur Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

**Décision :**

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le bureau syndical,

**APPROUVE** la désignation des secrétaires comme suit :

- Monsieur Isabelle DUPONT, en qualité de secrétaire de séance,
- Monsieur Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.



**LE PRESIDENT  
Stéphane LE FOLL**



<b>Date de convocation :</b>	19 juin 2024
<b>Nombre de membres :</b>	28
<b>En exercice :</b>	28
<b>Présents :</b>	18
<b>Votants :</b>	18
<b>Pour :</b>	33
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

Envoyé en préfecture le 27/06/2024  
Reçu en préfecture le 27/06/2024  
Publié le 28/06/2024  
ID : 072-200078426-20240625-20240625\_1-DE  
Quorum : 15  
S<sup>2</sup>LO

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 25 juin 2024

Le bureau syndical du Pays du Mans a été convoqué le 19 juin 2024 pour la séance du 25 juin 2024 qui s'est déroulée en présentiel au siège du Pays du Mans.

Le bureau syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

#### Étaient présents :

**Pour le Département :** Mme Véronique RIVRON – 1 présente et 1 voix

**Pour LMM :** Franck BRETEAU, Lydia HAMONOU-BOIROU, Fabienne LAGARDE, Joël LE BOLU, Stéphane LE FOLL, Isabelle LEBALLEUR, Christine POUPINEAU – 7 présents et 14 voix

**Pour 4CPS :** Patrice GUYOMARD, Valérie RADOU – 2 présents et 4 voix

**Pour GB :** Chantal BUIN, Martial LATIMIER – 2 présents et 2 voix

**Pour OBB :** Dominique COVEMAEKER, Natalie DUPONT – 2 présents et 4 voix

**Pour SEM :** Guy FOURMY, Denis HERRAUX – 2 présents et 4 voix

**Pour MCS :** Eric BOURGE, Véronique CANTIN – 2 présents et 4 voix

#### Absents excusés :

**Pour Département :** M. Dominique LE MENER

**Pour LMM :** Patricia CHARTON, Christophe COUNIL, Jacques GOUFFE, Laurent PARIS.

**Pour 4CPS :** Stéphane BRUNET

**Pour GB :** André PIGNÉ

**Pour OBB :** Sébastien GOUHIER

**Pour SEM :** Nicolas ROUANET

**Pour MCS :** David CHOLLET

## 20240625\_1\_CANDIDATURE TEN ET CONTRAT NATURE

**RAPPORTEUR : Madame Nathalie DUPONT**

**OBJET :** Candidature TEN et Contrat Nature – Présentation du plan d'action et sollicitation de financements

**Vu** la délibération n° 20200923\_2 du 23 septembre 2020 donnant délégation de fonction à Nathalie DUPONT ;

Nathalie DUPONT, élue déléguée en charge de la Biodiversité et du Cadre de vie, donne lecture du rapport suivant :

**Exposé :**

Pour mémoire, à la suite du comité syndical du 29 mai 2024, le Pays du Mans a souhaité renouveler l'inscription dans le dispositif Territoire Engagé pour la Nature et le Contrat Nature portés par la Région des Pays de la Loire avec pour objectifs de valoriser et protéger la biodiversité et les trames écologiques.

Madame la vice-présidente explique que le Pays du Mans candidate en tant que chef de file pour ses 5 EPCI membres (hors Le Mans Métropole, qui possède sa propre reconnaissance). Cette candidature comporte **quatre domaines d'actions, et 8 fiches actions** précédemment coconstruits, qui sont rappelés ci-dessous :

4 domaines d'actions	8 fiches action	
<b>Domaine 1</b> Protéger et gérer la ressource en eau du territoire	Restaurer et mettre en valeur les milieux humides	Miser sur la nature pour stocker l'eau
<b>Domaine 2</b> Encourager à la renaturation et végétalisation en réponse à la vulnérabilité sociale, écologique et climatique du territoire	Accompagner à la renaturation des territoires	Renforcer les innovations en termes de végétalisation des tissus urbains
<b>Domaine 3</b> Coconstruire une gouvernance locale commune et sensibiliser les acteurs	Animer et coordonner la politique territoriale en faveur de la biodiversité et structurer la gouvernance	Sensibiliser et éduquer le grand public à la valorisation et protection de la biodiversité
<b>Domaine 4</b> Expérimenter les trames nouvelles sur le territoire (noire, brune, blanche, ...)	Tendre vers une Trame Noire	Expérimenter et s'enrichir sur les nouvelles trames (brunes, blanches, ...)

Ensuite, elle ajoute que la candidature proposée intègre **33 actions dans la reconnaissance TEN**, dont une majorité se situent dans les domaines DA2 (14) et DA1 (10). Parmi ces actions, **17 intégreront le Contrat Nature** (qui octroie les financements régionaux). **Ce Contrat Nature sera conclu entre la Région des Pays de la Loire et le Pays du Mans**, sur la base du projet territorial décliné en programme d'actions prévu sur 3 ans (novembre 2024-novembre 2027). **Le dossier passera en commission permanente du Conseil Régional le 22 novembre prochain.**

Pour finir, elle précise que certaines actions seront portées directement par la structure du syndicat mixte du Pays du Mans, qui sont les suivantes :

- **Fiche actions 5 : animer et coordonner la politique territoriale en faveur de la biodiversité et structurer la gouvernance ;**

**Action 25 :** coordination et animation de la programmation TEN et du Contrat Nature (ingénierie) estimée à 74 249€ HT, sollicitant une aide à hauteur de 20 000 € HT (27%).

**Action 26 :** sensibilisation des élus et techniciens des collectivités pour améliorer l'appropriation des trames écologiques et la mise en œuvre des actions en faveur de la biodiversité, estimée à 30 000 € HT, sollicitant une aide à hauteur de 24 000 € HT (80%).

**Action 27 :** réalisation d'Atlas de la Biodiversité (ABC) avec un pool de communes volontaires, estimée à 240 000€HT, nécessitant le dépôt d'une candidature à l'Appel à Projet ABC de l'OFB.

- **Fiche actions 7 : tendre vers une Trame Noire ;**

**Action 31** : réaliser une étude Trame Noire et aboutir à la réalisation de Schémas d'Aménagement Lumière, estimée à 180 000€HT, sollicitant une aide à hauteur de 54 000 € HT (30%).

**Proposition :**

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **DE VALIDER** le contenu de la candidature, et notamment le lancement des actions portées par le Pays du Mans à hauteur de 80 000 € HT sur fin 2024 à fin 2027 concernant l'action 25 (20 000 €), 26 (24 000 €) et 31 (54 000 €) ;
- **D'AUTORISER** le Président à déposer une candidature à l'Appel à Projet ABC de l'OFB, sollicitant une aide financière de 80%, pour permettre la réalisation de l'action 27 ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense	Montant en € HT	Nature de la recette	Montant en €	%
Action 25	74 249 €	Europe LEADER	39 351 €	57%
		Région Contrat Nature	20 000 €	23%
		Autofinancement	14 898 €	20%
Action 26	30 000 €	Région Contrat Nature	24 000 €	80%
		Autofinancement	6 000 €	20%
Action 27	240 000 €	OFB AAP ABC	192 000 €	80%
		Autofinancement	48 000 €	20%
Action 31	180 000 €	Région Contrat Nature	54 000 €	30%
		FNCCR Programme LUM'ACTEE	90 000 €	50%
		Autofinancement	36 000 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>524 249 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>524 249 €</b>	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à présenter une demande de subvention au titre du Contrat Nature ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents permettant de mener à bien lesdites opérations ;
- **DE DIRE** que ces opérations seront inscrites au budget primitif de l'année 2024 et suivantes en fonction de leur réalisation.

**Décision :**

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le bureau syndical,

- **VALIDE** le contenu de la candidature, et notamment le lancement des actions portées par le Pays du Mans à hauteur de 80 000 € HT sur fin 2024 à fin 2027 concernant l'action 25 (20 000 €), 26 (24 000 €) et 31 (54 000 €) ;
- **AUTORISE** le Président à déposer une candidature à l'Appel à Projet ABC de l'OFB, sollicitant une aide financière de 80%, pour permettre la réalisation de l'action 27 ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense	Montant en € HT	Nature de la recette		
Action 25	74 249 €	<b>Europe LEADER</b>	39 351 €	57%
		<b>Région</b> Contrat Nature	20 000 €	23%
		<b>Autofinancement</b>	14 898 €	20%
Action 26	30 000 €	<b>Région</b> Contrat Nature	24 000 €	80%
		<b>Autofinancement</b>	6 000 €	20%
Action 27	240 000 €	<b>OFB</b> AAP ABC	192 000 €	80%
		<b>Autofinancement</b>	48 000 €	20%
Action 31	180 000 €	<b>Région</b> Contrat Nature	54 000 €	30%
		<b>FNCCR</b> Programme LUM'ACTEE	90 000 €	50%
		<b>Autofinancement</b>	36 000 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>524 249 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>524 249 €</b>	

- **AUTORISE** Monsieur le Président à présenter une demande de subvention au titre du Contrat Nature ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents permettant de mener à bien lesdites opérations ;
- **DIT** que ces opérations seront inscrites au budget primitif de l'année 2024 et suivantes en fonction de leur réalisation.



**LE PRESIDENT**  
**Stéphane LE FOLL**



<b>Date de convocation :</b>	Envoyé en préfecture le 27/06/2024
<b>Nombre de membres :</b>	Reçu en préfecture le 27/06/2024
<b>En exercice :</b>	Publié le 19 juin 2024
<b>Présents :</b>	28
<b>Votants :</b>	18
<b>Pour :</b>	33
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

Quorum : 15  
ID : 072-200078426-20240625-20240625\_2-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 25 juin 2024

Le bureau syndical du Pays du Mans a été convoqué le 19 juin 2024 pour la séance du 25 juin 2024 qui s'est déroulée en présentiel au siège du Pays du Mans.

Le bureau syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

#### Étaient présents :

**Pour le Département :** Mme Véronique RIVRON – 1 présente et 1 voix

**Pour LMM :** Franck BRETEAU, Lydia HAMONOU-BOIROU, Fabienne LAGARDE, Joël LE BOLU, Stéphane LE FOLL, Isabelle LEBALLEUR, Christine POUPINEAU – 7 présents et 14 voix

**Pour 4CPS :** Patrice GUYOMARD, Valérie RADOU – 2 présents et 4 voix

**Pour GB :** Chantal BUIN, Martial LATIMIER – 2 présents et 2 voix

**Pour OBB :** Dominique COVEMAEKER, Natalie DUPONT – 2 présents et 4 voix

**Pour SEM :** Guy FOURMY, Denis HERRAUX – 2 présents et 4 voix

**Pour MCS :** Eric BOURGE, Véronique CANTIN – 2 présents et 4 voix

#### Absents excusés :

**Pour Département :** M. Dominique LE MENER

**Pour LMM :** Patricia CHARTON, Christophe COUNIL, Jacques GOUFFE, Laurent PARIS.

**Pour 4CPS :** Stéphane BRUNET

**Pour GB :** André PIGNÉ

**Pour OBB :** Sébastien GOUHIER

**Pour SEM :** Nicolas ROUANET

**Pour MCS :** David CHOLLET

**20240625\_2\_AMI EXPE URBA SANTE**

**RAPPORTEUR : Madame Valérie RADOU**

**OBJET :** AMI Expé Urba Santé \_ Expérimentation sur l'aménagement des espaces publics

**Vu** la délibération n° 20220304\_1A du 4 mars 2022 donnant délégation de fonction à Valérie RADOU ;

Valérie RADOU, vice-présidente en charge de la santé, donne lecture du rapport suivant :

**Exposé :**

Pour mémoire, le Pays du Mans a candidaté le 29 mars dernier à l'AMI Expé Urba Santé lancé par l'ADEME et le Ministère de la Transition Écologique et des Territoires, qui vise à tester des actions innovantes favorisant la bonne santé des habitants et la transition écologique dans les territoires. Le Pays du Mans a été retenu le 16 mai parmi les 10 territoires nationaux pour être territoire expérimental. L'action qui était proposé étant le travail sur l'aménagement des espaces publics, afin qu'ils répondent à la santé des habitants, au bien-être et au bien-vieillir, à la qualité de vie.

Madame la vice-présidente explique que dans le cadre de l'AMI, la durée de l'expérimentation est établie à 1 an. Il est ainsi souhaité trouver 1 site pilote par EPCI, dont le projet est amorcé, mais non abouti.

Ensuite, elle ajoute qu'au regard des recensements divers (TEN, CRTE, ...), les sites pilotes retenus pour l'expérimentation sont les suivants :

- *4CPS : en cours de validation ;*
- MCS : Renaturation de la Place du Champ de Foire (Ballon-Saint-Mars) ;
- GB : Réaménagement de la Place de la Liberté (Thorigné-sur-Dué) ;
- SEM : Création d'îlots de fraîcheur et cheminements en lien avec la rénovation de la bibliothèque (Brette-les-Pins) ;
- OBB : Renaturation de la cour d'école du groupe scolaire Jean-Baptiste GALAN et ses abords (Laigné-en-Belin) ;
- *LMM : en cours de validation ; commune QPV.*

Pour finir, elle précise qu'un partenariat avec plusieurs experts est envisagé afin de permettre de mener cette expérimentation à bien. Il s'agit notamment de l'ARS Pays de la Loire, de la Région Pays de la Loire, du CAUE de la Sarthe, du Gérontopôle des Pays de la Loire. D'autres partenaires pourront être sollicités selon les besoins (ex : SRAE Nutrition, Plantes&Cités, etc.).

**Proposition :**

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet expérimental et le choix des 6 sites pilotes mentionnés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter et mettre en place le partenariat avec les différents acteurs identifiés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à présenter une demande de subvention dans le cadre du PRSE 4 et du Plan Régional Santé selon les besoins ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents permettant de mener à bien ladite opération.

**Décision :**

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



Le bureau syndical,

- **APPROUVE** le projet expérimental et le choix des 6 sites pilotes mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter et mettre en place le partenariat avec les différents acteurs identifiés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à présenter une demande de subvention dans le cadre du PRSE 4 et du Plan Régional Santé selon les besoins ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents permettant de mener à bien ladite opération.



**LE PRESIDENT**  
**Stéphane LE FOLL**



<b>Date de convocation :</b>	Envoyé en préfecture le 27/06/2024
<b>Nombre de membres :</b>	Reçu en préfecture le 27/06/2024
<b>En exercice :</b>	Publié le 19 juin 2024
<b>Présents :</b>	28
<b>Votants :</b>	18
<b>Pour :</b>	33
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

Quorum : 15  
ID : 072-200078426-20240625-20240625\_3-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 25 juin 2024

Le bureau syndical du Pays du Mans a été convoqué le 19 juin 2024 pour la séance du 25 juin 2024 qui s'est déroulée en présentiel au siège du Pays du Mans.

Le bureau syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

#### Étaient présents :

**Pour le Département :** Mme Véronique RIVRON – 1 présente et 1 voix

**Pour LMM :** Franck BRETEAU, Lydia HAMONOU-BOIROU, Fabienne LAGARDE, Joël LE BOLU, Stéphane LE FOLL, Isabelle LEBALLEUR, Christine POUPINEAU – 7 présents et 14 voix

**Pour 4CPS :** Patrice GUYOMARD, Valérie RADOU – 2 présents et 4 voix

**Pour GB :** Chantal BUIN, Martial LATIMIER – 2 présents et 2 voix

**Pour OBB :** Dominique COVEMAEKER, Natalie DUPONT – 2 présents et 4 voix

**Pour SEM :** Guy FOURMY, Denis HERRAUX – 2 présents et 4 voix

**Pour MCS :** Eric BOURGE, Véronique CANTIN – 2 présents et 4 voix

#### Absents excusés :

**Pour Département :** M. Dominique LE MENER

**Pour LMM :** Patricia CHARTON, Christophe COUNIL, Jacques GOUFFE, Laurent PARIS.

**Pour 4CPS :** Stéphane BRUNET

**Pour GB :** André PIGNÉ

**Pour OBB :** Sébastien GOUHIER

**Pour SEM :** Nicolas ROUANET

**Pour MCS :** David CHOLLET

## 20240625\_3\_AAP MIEUX MANGER POUR TOUS

### **RAPPORTEUR : Madame Isabelle LEBALLEUR**

**OBJET** : Appel à Projet Régional « Mieux Manger pour Tous » lancé par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

**Vu** la délibération n° 20200923\_2 du 23 septembre 2020 donnant délégation de fonction à Isabelle LEBALLEUR ;

Isabelle LEBALLEUR, vice-présidente en charge de l'agriculture et de l'alimentation, donne lecture du rapport suivant :

#### **Exposé :**

Pour mémoire, le Pays du Mans a été lauréat du Plan Alimentaire Territorial (PAT) en 2023. Ce dernier entend apporter une meilleure réponse aux enjeux alimentaires au niveau local.

Le Département de la Sarthe figurant comme le Département le plus pauvre des Pays de la Loire (Données INSEE 2023), deux des actions identifiées portent sur les questions d'accessibilité à une alimentation durable, à la fois pour les ménages précaires en milieu rural (action 5 du PAT) mais également, à travers l'intégration d'une approche d'alimentation favorable à la santé et à l'environnement dans la politique d'aménagement dans des territoires plus intermédiaires (fiche Action 3 du PAT).

Madame la vice-présidente explique que, le Pays du Mans disposant de 3 ans pour mettre en œuvre les 7 actions identifiées, et la subvention de la DRAAF, finançant uniquement l'animation du PAT, les actions doivent faire l'objet d'une recherche de financement. Par suite d'un appel à projet régional « Mieux Manger pour Tous » porté par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) jusqu'au 27 juin 2024, et à la vue des actions du PAT portant sur les questions d'accessibilité pour tous à l'alimentation saine, durable et de qualité, il semble opportun d'obtenir un financement à travers le dépôt de cette réponse d'appel à projet.

Madame la vice-présidente ajoute que ce financement doit s'élever à un minimum de 20 000€ regroupant ici les deux types d'actions. La durée du financement pour les projets sur le Département de la Sarthe est de 1 ou 3 ans.

Pour finir, elle précise qu'à travers ce dépôt il est envisagé que sur chaque communauté de communes membres du Pays, il soit prévu :

- Un Jardin partagé de type à définir dans l'objectif de lutter contre la précarité alimentaire dans les zones blanches ;
- Un espace nourricier favorable à la santé et à l'environnement dans l'objectif de revaloriser certains espaces et sensibiliser au goût et à la saisonnalité.

Un partenariat avec plusieurs experts est envisagé afin de permettre de mener ces actions à bien. Il s'agit notamment des Agriculteurs ont du Cœur, des banques alimentaires, de CCAS, de collectivités locales et leurs services espaces verts, Du Pain sur la Planche, Lycée agricoles, la CPAM, la Région Pays de la Loire, le Département de la Sarthe, SRAE Nutrition, associations locales, CAUE, bailleurs sociaux.

D'autres partenaires pourront être sollicités selon les besoins.

**Proposition :**

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer une candidature à l'Appel à Projet « Mieux Manger pour Tous » lancé par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;
- **DE S'ENGAGER**, en cas de versement d'une des subventions prévues à un montant inférieur, à prendre en charge sur le budget le montant nécessaire, afin d'assurer le financement de l'opération ;
- **DE DIRE** que cette opération sera inscrite au budget primitif de l'année 2024 et suivante ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents permettant de mener à bien ladite opération.

**Décision :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une candidature à l'Appel à Projet « Mieux Manger pour Tous » lancé par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;
- **S'ENGAGE**, en cas de versement d'une des subventions prévues à un montant inférieur, à prendre en charge sur le budget le montant nécessaire, afin d'assurer le financement de l'opération ;
- **DIT** que cette opération sera inscrite au budget primitif de l'année 2024 et suivante ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents permettant de mener à bien ladite opération.



**LE PRESIDENT**  
**Stéphane LE FOLL**



<b>Date de convocation :</b>	19 juin 2024
<b>Nombre de membres :</b>	28
<b>En exercice :</b>	28
<b>Présents :</b>	18
<b>Votants :</b>	10
<b>Pour :</b>	33
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

Envoyé en préfecture le 05/07/2024  
Reçu en préfecture le 05/07/2024  
Publié le 19 juin 2024  
ID : 072-200078426-20240625-20240625\_4-DE  
Quorum : 15  
S<sup>2</sup>LO

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 25 juin 2024

Le bureau syndical du Pays du Mans a été convoqué le 19 juin 2024 pour la séance du 25 juin 2024 qui s'est déroulée en présentiel au siège du Pays du Mans.

Le bureau syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

#### Étaient présents :

**Pour le Département :** Mme Véronique RIVRON – 1 présente et 1 voix

**Pour LMM :** Franck BRETEAU, Lydia HAMONOU-BOIROU, Fabienne LAGARDE, Joël LE BOLU, Stéphane LE FOLL, Isabelle LEBALLEUR, Christine POUPINEAU – 7 présents et 14 voix

**Pour 4CPS :** Patrice GUYOMARD, Valérie RADOU – 2 présents et 4 voix

**Pour GB :** Chantal BUIN, Martial LATIMIER – 2 présents et 2 voix

**Pour OBB :** Dominique COVEMAEKER, Natalie DUPONT – 2 présents et 4 voix

**Pour SEM :** Guy FOURMY, Denis HERRAUX – 2 présents et 4 voix

**Pour MCS :** Eric BOURGE, Véronique CANTIN – 2 présents et 4 voix

#### Absents excusés :

**Pour Département :** M. Dominique LE MENER

**Pour LMM :** Patricia CHARTON, Christophe COUNIL, Jacques GOUFFE, Laurent PARIS.

**Pour 4CPS :** Stéphane BRUNET

**Pour GB :** André PIGNÉ

**Pour OBB :** Sébastien GOUHIER

**Pour SEM :** Nicolas ROUANET

**Pour MCS :** David CHOLLET

**RAPPORTEUR : Madame Isabelle LEBALLEUR**

**OBJET : Marchés fermiers « Bienvenue à la ferme » 2023 et 2024 – Demande de participation financière auprès du Pays du Mans**

Vu la délibération n° 20200923\_2 du 23 septembre 2020 donnant délégation de fonction à Isabelle LEBALLEUR ;

Isabelle LEBALLEUR, vice-présidente en charge de l'agriculture et de l'alimentation, donne lecture du rapport suivant :

**Exposé :**

Pour mémoire, le Pays du Mans accompagne des projets sur les thématiques inscrites dans une stratégie de complémentarité ville-campagne. L'une des thématiques porte sur les circuits courts et l'approvisionnement local (Charte Qualité Proximité).

L'association « Bienvenue à la Ferme 72 » organise depuis 2019, un "marché fermier" annuel sur le site de « La Futaie » à Rouillon. Une vingtaine de stands y sont installés via une quinzaine d'agriculteurs qui y proposent une gamme complète de produits fermiers : produits laitiers, fruits et légumes, boissons, glaces, viandes et charcuterie.

Madame la vice-présidente rappelle que le Pays du Mans au titre de la charte précédemment citée se trouve partenaire de la présente manifestation et porte à connaissance auprès de l'assemblée présente la demande de participation financière 2023 et 2024 émanant de l'association « Bienvenue à la ferme 72 ».

Elle précise que la présente demande porte, comme chaque année, sur un montant de 250 € annuel soit la somme de 500 € au titre des deux années de manifestation.

**Proposition :**

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat relative aux marchés fermiers 2023 et 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser la somme de 500 € à l'association « Bienvenue à la Ferme 72 » soit 250 € annuel au titre de l'organisation des deux manifestations.

**Décision :**

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau syndical,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat relative aux marchés fermiers 2023 et 2024 sous réserve que les dossiers de demande de subvention soient complets (demande de subvention officielle, Cerfa 12156\*06 complété et signé, bilan prévisionnel pour 2024 et définitif pour 2023),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser la somme de 500 € à l'association « Bienvenue à la Ferme 72 » soit 250 € annuel au titre de l'organisation des deux manifestations sous réserve de la convention signée



**LE PRESIDENT  
Stéphane LE FOLL**



<b>Date de convocation :</b>	Envoyé en préfecture le 05/07/2024
<b>Nombre de membres :</b>	Reçu en préfecture le 05/07/2024
<b>En exercice :</b>	Publié le 19 juin 2024
<b>Présents :</b>	26
<b>Votants :</b>	17
<b>Pour :</b>	17
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

Quorum : 14  
ID : 072-200078426-20240625-20240625\_5-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 25 juin 2024

#### Collège SCoT

Le bureau syndical du Pays du Mans a été convoqué le 19 juin 2024 pour la séance du 25 juin 2024 qui s'est déroulée en présentiel au siège du Pays du Mans.

Le bureau syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

#### Étaient présents :

**Pour LMM :** Franck BRETEAU, Lydia HAMONOU-BOIROU, Fabienne LAGARDE, Joël LE BOLU, Stéphane LE FOLL, Isabelle LEBALLEUR, Christine POUPINEAU – 7 présents et 7 voix

**Pour 4CPS :** Patrice GUYOMARD, Valérie RADOU – 2 présents et 2 voix

**Pour GB :** Chantal BUIN, Martial LATIMIER – 2 présents et 2 voix

**Pour OBB :** Dominique COVEMAERKER, Natalie DUPONT – 2 présents et 2 voix

**Pour SEM :** Guy FOURMY, Denis HERRAUX – 2 présents et 2 voix

**Pour MCS :** Eric BOURGE, Véronique CANTIN – 2 présents et 2 voix

#### Absents excusés :

**Pour LMM :** Patricia CHARTON, Christophe COUNIL, Jacques GOUFFE, Laurent PARIS.

**Pour 4CPS :** Stéphane BRUNET

**Pour GB :** André PIGNÉ

**Pour OBB :** Sébastien GOUHIER

**Pour SEM :** Nicolas ROUANET

**Pour MCS :** David CHOLLET

**RAPPORTEUR : Franck BRETEAU**

**OBJET : Accompagnement via SYNOPTER sur la phase DOO et accompagnement des EPCI dans la définition de la stratégie économique**

Vu la délibération n° 20200923\_2 du 23 septembre 2020 donnant délégation de fonction à Franck BRETEAU ;

Franck BRETEAU, vice-président, en charge du commerce, des services et réseau des SCoT, donne lecture du rapport suivant :

**Exposé :**

Pour mémoire, le Pays du Mans a travaillé avec le bureau d'études SYNOPTER pour affirmer une stratégie économique et compléter le projet d'aménagement stratégique. Deux ateliers de travail ont été réalisés :

- Le premier le 18/10/23 à Rouillon ;
- Le deuxième le 9/02/24 à La Chapelle-Saint-Aubin.

Monsieur le vice-président explique qu'il est proposé de poursuivre le travail avec SYNOPTER au second semestre avec pour objectifs :

- Poursuivre le travail sur la partie Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) ;
- Affiner la stratégie de développement économique ;
- Accompagner les EPCI dans les mois à venir pour les aider à bien intégrer les grands principes du projet travaillé ensemble.

Il ajoute que la méthodologie de travail serait divisée en 3 séquences :

- Une première qui comprend une séance collective, et des appuis en Visio pour chaque EPCI et un temps de restitution commun ;
- Une deuxième un peu similaire qui pourra permettre à chaque EPCI d'aller plus loin dans l'opérationnel et permettra de faire émerger des objets potentiels de coopération à l'échelle Pays ;
- Une troisième pour partager avec l'ensemble des élus de nouveaux choix en cohérence avec le SCOT et préparer la partie économique du DOO.

Pour finir, il précise que le montant prévisionnel de cet accompagnement est estimé entre 12 420 € et 16 740 € TTC, il évoque que les collectivités qui le souhaitent, pourront aller plus loin avec une option d'intervention de Synopter au sein de leur commission économique, cette option si mobilisée sera à financer par les EPCI.

**Proposition :**

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** cette nouvelle proposition de travail avec SYNOPTER pour le second semestre 2024 ;
- **D'APPROUVER** son coût estimé à la somme maximale de 16 740 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à présenter toutes demandes de subvention pour cet accompagnement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents permettant de mener à bien ladite opération.

**Décision :**

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



Le bureau syndical,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 072-200078426-20240625-20240625\_5-DE



- **APPROUVE** cette nouvelle proposition de travail avec SYNOPTER pour le second semestre 2024 ;
- **APPROUVE** son coût estimé à la somme maximale de 16 740 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à présenter toutes demandes de subvention pour cet accompagnement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents permettant de mener à bien ladite opération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Le Foll', written over a faint rectangular outline.

**LE PRESIDENT**  
**Stéphane LE FOLL**